

festes rouges; des pages blanches sous une couverture rouge. Ce n'est pas une théorie fiscale, mais plutôt une politique qui, si elle était adoptée, changerait tout le processus démocratique du pays. Dans dix ans, si cette politique était mise en œuvre, le gouvernement prendrait en charge la propriété de nos gens de même que les moyens de production aussi efficacement que s'il y avait eu une révolution. A mon avis, cela sent le totalitarisme.

Songeons à la position de la petite entreprise, de la petite société constituée en corporation ou d'un motel situé dans un de nos centres urbains ou de nos parcs nationaux. L'impôt prélevé dans le passé était de 21 p. 100 sur les profits réalisés jusqu'à concurrence de \$35,000. Les profits non distribués servaient à agrandir l'entreprise afin de mieux répondre aux besoins du Canada. En vertu des dispositions à l'étude, la moitié de ce revenu irait au gouvernement. Supposons que pour se conformer aux règlements des parcs ou aux directives visant l'aménagement urbain, l'exploitant soit obligé de faire de nouvelles dépenses d'établissement. Comment peut-il alors réunir les fonds nécessaires? Le gouverneur de la Banque du Canada et le ministre des Finances (M. Benson) ont tous deux demandé aux banques de resserrer la masse monétaire. Quelles en seront les conséquences? Les petites entreprises dont je viens de parler ne pourront plus servir utilement l'industrie; la productivité va baisser et le chômage augmentera encore davantage.

Qu'arrivera-t-il aux cultivateurs et aux propriétaires de ranchs si l'on adopte cette proposition tendant à imposer les gains de capital? Tous les cinq ans, si l'inflation s'accroît au rythme actuel, il faudra que le cultivateur trouve de l'argent pour payer cet impôt.

L'hon. M. Benson: Je me demande si je pourrais poser une question au député; je suis certain qu'il ne tient pas à présenter des faits erronés. La réévaluation qui a eu lieu tous les cinq ans ne vaut que pour les actions des sociétés publiques.

M. Woolliams: Très bien. Mais le ministre ne nous a pas dit ce qui allait arriver aux cultivateurs qui sont propriétaires de fermes qu'ils n'exploitent pas eux-mêmes—fermes qu'ils détiennent, dans certains cas, à titre d'investissements. Au Canada, la production ne se fonde pas sur les sommes que dépense le gouvernement mais sur l'exploitation de nos ressources et de nos services.

Ce document tend à leurrer le contribuable moyen en lui faisant miroiter la perspective d'une réduction d'impôts. On parle d'exemptions accrues, mais tout avantage qui pourrait

[M. Woolliams.]

en découler sera vraisemblablement annihilé par la persistance de l'inflation. A mon avis, il ne nous reste plus qu'à espérer que le gouvernement lui-même soit défait avant que le Canada ne commette l'erreur de mettre ce plan à exécution. Le ministre me fait penser, sans vouloir l'offenser, à un petit comptable de village. Dire que 750,000 personnes seront radiées du rôle de l'impôt, c'est, à mon avis, faire une déclaration mensongère, user d'un argument spécieux. Je mets sérieusement en doute les chiffres qu'il avance et j'espère bien que les courriéristes financiers bien au fait de la question non seulement mettront en doute le fondement de cet argument vexatoire, mais le feront éclater. N'allons pas gober le dogmatisme sans fondement économique de ce petit comptable. Comment une économie de \$15 ou \$20 par année aidera-t-elle le contribuable moyen qui a à peine de quoi subsister? Le ministre avait bien raison: on peut vivre avec \$30 par semaine. Quelle fumisterie! Quelle hypocrisie!

Passons maintenant aux répercussions pour les provinces. Tous nous avons entendu parler de réunions des premiers ministres provinciaux avec les dirigeants du gouvernement fédéral, et nous avons eu vent d'accusations selon lesquelles le gouvernement fédéral aurait, en fait, modifié la nature de la constitution en modifiant la structure financière et le rapport entre lui-même et les provinces. Qu'il s'agisse d'assurance frais médicaux ou de tout autre programme dont les frais sont partagés entre le gouvernement fédéral et les provinces, le résultat est le même: le gouvernement central impose le programme aux provinces, disant qu'il paiera sa quote-part, puis il laisse le fardeau financier aux provinces. Si le ministre ne se trompe pas quand il dit que le contribuable moyen paiera moins d'impôts fédéraux, ce qu'il dit, en fait, c'est que les provinces, sur qui retombera le poids de programmes comme l'assurance frais médicaux seront obligées pour faire face à leurs obligations de relever leurs taxes de vente. Les taxes municipales aussi augmenteront. De la sorte, le contribuable moyen devra payer davantage, dans l'ensemble, même si son impôt sur le revenu n'augmente pas.

Je soutiens qu'on n'a fait aucun cas de la situation des provinces et des municipalités. Le ministre n'a pas considéré les incidences de ces propositions sur l'ensemble de l'économie. Je partage l'avis du député d'York-Sud (M. Lewis): la radiation de 750,000 personnes du rôle de l'impôt ne réduira pas les recettes d'un milliard de dollars. Le ministre peut faire non de la tête, mais ne l'ayant pas nié vendredi, il aurait mauvaise grâce à le nier aujourd'hui.

L'hon. M. Benson: Je le nie maintenant.